

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation : 21 septembre 2017

Date d'affichage : 21 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept septembre à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Clérier régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel - WOZNIAK Jean-Marie - BETON Brigitte - DERBIER Paul - JUVENON Marie-Hélène - TRAINEAU Marie-France – ANGE Josiane - GRANGER Franck – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie - GIROT Dominique.

Absents excusés : AUROUX François - GRACIANO Manu - CAMU Géraldine - GIRERD-CHANEL Laurence

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie

Procurations : Manu GRACIANO à Frédéric MANEVAL – Géraldine CAMU à Fabrice LARUE – Laurence GIRERD-CHANEL à Brigitte BETON – François AUROUX à Jean-Marie LABLANQUI.

Brigitte BETON a été élue secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2017
- RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 26 JUILLET 2017 CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU LOT 3 DU MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DE LA MAIRIE

Vu la consultation lancée et les plis réceptionnés en conséquence à la date du 17 juillet 2017,  
Vu l'analyse des offres effectuée en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,  
Vu le rapport d'analyse des offres validé par la Commission d'appel d'offres qui en découle,  
Vu le précontentieux relatif à l'attribution du lot n°3 et l'erreur matérielle commise lors de l'analyse,

Vu la délibération 64/2017 du 26 juillet 2017 pourtant attribution de 10 lots du marché de réfection de la mairie dont le lot 3,

Le Maire expose qu'une fois les lots du marché de travaux pour la réfection de la mairie notifiés aux attributaires, il a été constaté une erreur matérielle dans le rapport d'analyse des offres. Par conséquent, le lot n°3 n'a pas été, suite à une erreur de calcul, attribué au candidat proposant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il convient donc de corriger la situation en rapportant et retirant la délibération 64/2017 du 26 juillet 2017 créatrice de droits pour ce qui est de la partie concernant l'attribution du lot 3

Voté à l'unanimité

- **RESILIATION DU MARCHE DE TRAVAUX ATTRIBUE PAR ERREUR POUR LA REFECTION DE LA MAIRIE (UNIQUEMENT LE LOT 3)**

Le Maire précise que la délibération 64/2017 du 26 juillet 2017 a été créatrice de droits et a permis à la commune de Clérieux de signer et attribuer le marché de travaux du lot 3 par erreur à l'entreprise COBAT.

Au regard de la délibération précédente portant retrait d'une partie de la délibération sus mentionnée et de l'erreur commise, il convient donc de résilier le marché conclu avec l'entreprise COBAT pour revenir à la phase d'analyse des offres et corriger l'erreur initialement commise. La nouvelle consultation lancée doit être déclarée sans suite et le marché attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse après correction de l'erreur matérielle, conformément à la jurisprudence administrative actuellement en vigueur.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DE LA MAIRIE POUR LES LOTS 3, 6 ET 7 ENCORE EN ATTENTE A CE JOUR**

Vu la consultation lancée et les plis réceptionnés en conséquence à la date du 17 juillet 2017,  
Vu l'analyse des offres effectuée en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,  
Vu la délibération 64/2017 du 26 juillet 2017 pourtant attribution de 10 lots du marché de réfection de la mairie dont le lot 3,

Vu la délibération 79/2017 du 27 septembre 2017 portant retrait de la délibération susvisées pour la partie concernant le lot n°3,

Vu la délibération 80/2017 du 27 septembre 2017 portant résiliation du marché de réfection de la mairie pour le lot 3 suite à une attribution par erreur

Le Maire expose tout d'abord qu'après rectification de l'erreur matérielle initialement commise, le classement des offres ayant répondu pour le lot n°3 est modifié et qu'il convient d'attribuer le marché à l'entreprise BATIR, indument écartée au début mais qui propose après correction de l'analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour les deux lots restants (les lots 6 et 7), une demande de précision a été faite. A l'issue, trois offres ont été écartée pour le lot 7 et l'analyse a pu être régulièrement effectuée.

Ainsi, la commune de Clérieux :

ATTRIBUE les marchés de travaux restants pour la réhabilitation de la mairie suivants aux conditions mentionnées ici :

- Lot n° 3 Gros Oeuvre :
  - o Nom : BATIR
  - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : €
- Lot n° 6 Menuiseries Alu :
  - o Nom :
  - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : €
- Lot n° 7 Menuiseries Bois :
  - o Nom :
  - o Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : €

CONFIRME l'attribution des lots suivants :

- Lot n° 1 Désamiantage :
  - o Nom : TBC

- Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 11 075 €
- Lot n° 2 Déconstruction de bâtiment :
  - Nom : SARL des Lattes – ETS BOISSET JM
  - Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 6 302 €
- Lot n° 4 Charpente bois – Traitement des bois :
  - Nom : FROMENT
  - Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 42 090,56 €
- Lot n° 5 Etanchéité :
  - Nom : GREE
  - Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 1 392,94 €
- Lot n° 8 Cloisons – Plafonds – Peintures :
  - Nom : EURL ANDOLFATTO et Fils
  - Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 159 581,16 €
- Lot n° 9 Electricité – Courants faibles :
  - Nom : Electricité MARGIRIER
  - Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 88 781,70 €
- Lot n° 10 Revêtements de sols – Faïences :
  - Nom : SARL CLUZEL Frères
  - Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 46 760,20 €
- Lot n° 11 Ascenseur :
  - Nom : CFA Division de NSA
  - Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 25 300 €
- Lot n° 12 Chauffage – Ventilation – Plomberie :
  - Nom : DUPONT
  - Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) HT : 130 815,49 €

Voté à l'unanimité

- **ACQUISITION DE LA PARCELLE E 439 SITUEE PLACE HENRI BOSSANNE ET DE LA APRCELLE C 288 SITUE BOIS MACLE**

Considérant d'une part que la maison construite sur la parcelle E 439 et située en face de l'église pourrait être incluse dans le projet d'aménagement de la Place Henri Bossanne.

Considérant d'autre part que cette maison et ses éléments deviennent dangereux (toiture défectueuse, nid de guêpes, pigeons) et qu'il pourrait être envisagé de la démolir pour créer un véritable parvis devant l'église.

En accord avec M. DUCHESNE, le propriétaire, le Maire propose d'acquérir la parcelle E 439 aux conditions suivantes :

- Surface : 220 m<sup>2</sup>
- Prix : 60 000 €
- Y compris la parcelle C 288 située Bois Maclé (560 m<sup>2</sup>)

Voté à la majorité (17 voix pour, 1 voix contre – Rachel SILVESTRE)

- **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Le Maire présente donc le rapport annuel 2016 de Valence-Romans Sud Rhône Alpes tel que figurant en annexe et propose de prendre acte de ce rapport.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

.Vu le rapport de la CLECT de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes qui fixe l'évaluation des charges nettes transférées au 1er janvier 2017,

Considérant le travail accompli par la CLECT afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes ou perte de recette liées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes à compter du 1er janvier 2017,

Le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT concernant l'évaluation du coût des charges transférées au 1er janvier 2017 et plus précisément sur le montant global des transferts des communes qui figure dans ce rapport.

Voté à l'unanimité

- **DECISION MODIFICATIVE N°2 M14**

**Objets :** Décision modificative n°2 M14

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2033 (20) - 71 : Frais d'insertion	1 500,00	10226 (10) : Taxe d'aménagement	4 000,00
2088 (20) : Autres immobilisations incorpo	-1 000,00		
2111 (21) - 76 : Terrains nus	15 000,00		
2138 (21) - 69 : Autres constructions	560,00		
2138 (21) - 71 : Autres constructions	-60 000,00		
2138 (21) - 76 : Autres constructions	66 000,00		
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel i	820,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	-1 000,00		
2313 (23) : Constructions	-2 880,00		
2313 (23) - 76 : Constructions	-15 000,00		
	<b>4 000,00</b>		<b>4 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>4 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>4 000,00</b>

Voté à la majorité (17 voix pour, 1 abstention – Jean-Marie WOZNIAK)

- **DON AUX COMMUNES SINSITREES PAR LE PASSAGE DE L'OURAGAN IRMA SUITE A L'APPEL DE L'AMF**

La commune de Clérieux étant régulièrement touchée par les inondations et reconnaissante du soutien que des communes ont pu lui procurer par le passé, le Maire propose de soutenir à son tour les communes sinistrées des Antilles cette année. Il propose une participation à hauteur de 1 000 €.

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN BILAN DE COMPETENCE AUPRES DU FIPH**

Considérant la réalisation d'un bilan de compétence auprès du CIBC à destination d'un agent en situation de reclassement professionnel pour la somme de 1 590 € TTC), le Maire propose de solliciter le FIPH dans le cadre de son dispositif d'aide aux fonctionnaires en situation de handicap.

Voté à l'unanimité

- **SOUHAIT DE METTRE A DISPOSITION LA LICENCE IV COMMUNALE POUR L'OUVERTURE D'UN BAR-RESTAURANT DANS LE VILLAGE**

Vu la législation en vigueur relative aux débits de boissons et notamment à la gestion d'une licence IV,

Considérant que la commune de Clérieux est propriétaire depuis 2010 d'une licence IV qu'elle met à disposition gratuitement aux commerçants clérieuxois

Considérant, qu'à la suite de la cessation de l'activité de son précédent cessionnaire, la commune de Clérieux (le cédant) dispose à nouveau de sa licence IV depuis le 6 décembre 2016,

Le Maire propose de mettre à disposition la licence IV communale au prochain commerçant qui ouvrira un bar-restaurant dans le village (rez-de-chaussée du Vallado).

Deux candidatures ont été reçues en mairie. Il est proposé de privilégier la candidature de M. DI CICCIO Jacky et de reporter l'attribution de la licence IV faute d'éléments suffisants sur les conditions de mise en œuvre de son exploitation.

Voté à la majorité (13 voix pour, 1 abstention – Marie France TRINEAU, 3 voix contre – Géraldine CAMU, Franck GRANGER, Paul DERBIER) et après le départ de Fabrice LARUE qui ne participe pas au vote pour cause de conflit d'intérêt en l'espèce,

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 469 ET E 468 SITUEE CHEMIN DES ECOLIERS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 25 juillet 2017, adressée par Maître CROZAT, notaire à Saint Donat, en vue de la cession d'une propriété située Chemin des Ecoliers, à Clérieux, cadastrée E 469 et E 468, d'une superficie totale de 300 m<sup>2</sup>, appartenant à M. MONJAL Christophe. Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE C 424 SITUEE CITE CLERVAL**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 26 juillet 2017, adressée par Maître BILLON-MONVILLE, notaire à Chanos-Curson, en vue de la cession d'une propriété située Cité Clerval, à Clérieux, cadastrée C 424, d'une superficie totale de 3 720 m<sup>2</sup>, appartenant à M. ROCA Eddy. Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 544 SITUEE MONTEE DE LA LOIVE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 2 août 2017, adressée par Maître BERLIOZ-RICETTI, notaire à Peyrins, en vue de la cession d'une propriété située Montée de la Loive, à Clérieux, cadastrée E 544, d'une superficie totale de 330 m<sup>2</sup>, appartenant à M. SEYVE Alain. Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZM 387 SITUEE LES MIGNOTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24 août 2017, adressée par Maître JULLIEN, notaire à Valence, en vue de la cession d'une propriété située Les Mignots, à Clérieux, cadastrée ZM 387, d'une superficie totale de 649 m<sup>2</sup>, appartenant aux Consorts CANTIN. Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

**Fabrice LARUE :**

– Planning

29 / 09	14h	Réunion étude des eaux pluviales
30 / 09	13h30	Concours de boules
01/10	12h30	Repas dansant des Blés d'or
03/10	8h00	Projet place de la mairie
04/10	18h	Réunion voirie
06/10	9h	Réunion étude ESAL – EPORA
06/10	20h30	AG du comité des fêtes
07/10	13h	Semaine Bleue - Partage et découverte autour de nouveaux jeux de société
12/10	13h30	Découverte du Qi Gong
20/10	20h	Réunion du calendrier des associations
21/10	10h30	Cérémonie Albert Chevrol

### **Marie-France TRAINEAU :**

- Invitation de Valence Romans Habitat pour choisir avec eux l'architecte en charge du projet de béguinage. L'architecte retenu par VRH est Archi Déco à Romans et l'esquisse sera présentée le 11 octobre à 15 heures

### **Josiane ANGE**

- Marché du samedi matin :
  - o La vendeuse de prêt-à-porter n'est plus là l'hiver
  - o Une productrice de légumes bio et de produits transformés (confiture...) est intéressée mais risque de faire concurrence à Pierre BRENIER.
- ZA des Bouviers :
  - o Une rencontre a eu lieu avec la nouvelle personne qui en est en charge à l'agglo
  - o Une entreprise est intéressée, elle a commencé à réunir les pièces pour un permis de construire mais une modification du PLU semble nécessaire.
- Pour information, Lou Savino a été placé en liquidation judiciaire

### **Jean-Marie WOZNIAK**

- Une réunion a eu lieu samedi sur la mise en place de containers semi-enterrés
- Une course d'orientation sera organisée par une association sur le territoire de Clérieux en janvier prochain

### **Marie-Hélène JUVENON**

- Elle s'interroge sur la cantine. Tout se passe bien avec le nouveau prestataire, les enfants ont l'air content et il y a d'ailleurs moins de gaspillage.

### **Jean-Marie LABLANQUI**

- La commune fait face à des problèmes récurrents avec E-ticket et notamment pour le paramétrage des TAP payants. Des contacts sont en cours avec un autre prestataire. Actuellement, la cantine fonctionne mais il y a des difficultés avec les tarifs de garderie (quelque peu compliqué et qu'il faudra rapidement revoir avec le nouveau prestataire) et la mise en place d'un forfait en TAP. Rachel SILVESTRE demande s'il y a eu beaucoup de contestation sur le tarif. Certains râlent mais finalement peu de véritables mécontents.

### **Brigitte BETON**

- La journée du personnel s'est bien passée. Cela a été l'occasion, pour chaque service de donner son avis sur nos fonctionnements actuels. Un relevé de décision est à prévoir fin octobre.
- La semaine bleue se prépare avec Saint Bardoux, à compter de la semaine prochaine.

**Lundi 2 octobre de 15h30 à 17h à St Bardoux :**

Salle des associations (ouvert à tous)

***Découverte de la médiation familiale intergénérationnelle***

*Information sur la médiation familiale intergénérationnelle par*

*« Choisir la médiation » Suivi d'un goûter débat.*

**Mardi 3 octobre de 14h à 15h30 et de 16h à 17h30 à St Bardoux :**

Salle des associations (ouvert à tous)

***Atelier d'art floral***

*Initiation à l'art floral pour la création de compositions.*

*Animé par Béatrice Rollet, sur inscription au 06.88.90.04.81.*

**Mercredi 4 octobre de 9h à 11h à St Bardoux :**

Salle des associations (ouvert à tous)

***Atelier artistique à 4 mains***

*Atelier réalisé en binôme (retraité accompagné d'un de ses petits-enfants) pour réaliser une toile à la peinture acrylique, sur inscription au 06.66615597.*

**Jeudi 5 octobre de 9h30 à 10h30 et de 11h à 12h à Clérieux :**

Maison des associations (ouvert à tous)

***Initiation Qi gong***

*Technique de rééquilibrage énergétique et corporelle*

*Animé par Mme Tardy, sur inscription au 06.16.83.36.43.*

**Samedi 7 octobre de 14h à 17h30 à Clérieux**

Maison des associations (ouvert à tous)

***Partage et découverte de nouveaux jeux de société***

*Après-midi intergénérationnel consacré aux jeux.*

*Clôture par un moment de convivialité.*

- La commission communication a commencé à travailler sur le prochain bulletin municipal qui paraîtra fin décembre.
- L'inauguration du skate-park s'est très bien passé, il y avait du monde.
- Lors du dernier CCAS, il a été décidé de changer de prestataire. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, les personnes âgées bénéficieront des repas livrés par Provence Plats.
- Un article sur Clérieux est publié dans le Mag de l'agglo.

**Fabrice LARUE**

- Lors de la réunion de samedi 23 septembre, peu d'élus étaient présents ce qui était dommage au regard des dossiers importants évoqués (traversée du village, containers). Jean-Marie LABLANQUI fait remarquer un délai de prévenance peut-être un peu court.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.